

MISE À JOUR SUR LE RRPSP



DANS CE NUMÉRO

- 1 Message de la présidente
- 1 RRPSP - Points saillants
- 1 Assemblée générale annuelle du RRPSP
- 2 Évaluation actuarielle
- 3 Ajustement au coût de la vie pour 2015
- 3 Texte du régime - Modifications
- 3 Questions sur le RRPSP?
- 4 Rapport des placements semestriel

Automne 2015

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Lorsque le conseil des fiduciaires a été formé en 2014 pour assumer la responsabilité du Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP), nous savions que la communication avec tous les participants devait être une priorité.

Avec cet objectif en tête, nous avons organisé la première assemblée générale annuelle (AGA) le 23 septembre (voir ci-dessous). Nous avons aussi présenté notre premier rapport annuel qui fournit des détails sur le rendement du Régime en 2014 (affiché sur le site à l'adresse www.gnb.ca/rrpsp). Nous vous tiendrons informés des questions importantes relatives au RRPSP dans le cadre de nos efforts constants en vue d'améliorer nos communications. Nous comptons aussi sur vos commentaires afin d'améliorer le service que nous vous offrons. Veuillez vous reporter à notre fiche « Questions sur le RRPSP? » à la page 3.

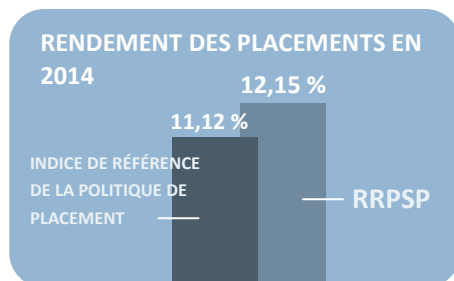
Votre conseil des fiduciaires est pleinement conscient de la nature complexe du RRPSP et des opinions divergentes concernant les hypothèses actuarielles sur lesquelles le Régime est fondé. Des commentaires continus ont également été exprimés sur les avantages d'un régime à risques partagés. Tout en comprenant qu'il peut y avoir des préoccupations, nous pouvons vous assurer que votre Conseil accomplit ses tâches comme il se doit. Le surintendant des pensions du Nouveau-Brunswick a approuvé nos évaluations actuarielles, et le Régime, durant ses deux années de mise en œuvre, a généré de bons rendements.

À titre de conseil des fiduciaires, nous continuerons, au cours de la prochaine année, de mettre l'accent sur nos principales responsabilités pour fournir une surveillance nécessaire afin d'assurer la réussite du Régime, gérer les risques et agir au mieux des intérêts de tous les participants du Régime.

Sincèrement,

Marilyn Quinn, la présidente du RRPSP

RRPSP - POINTS SAILLANTS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RRPSP

Le 23 septembre 2015, le conseil des fiduciaires du RRPSP a tenu une assemblée générale annuelle pour tous les participants actifs ou à la retraite. C'était la première AGA depuis l'établissement du Régime et elle a permis aux participants d'en apprendre sur les progrès du RRPSP en 2014. Tenue au Delta Fredericton, l'AGA était ouverte à 250 participants sur place, tandis que plus de 180 participants se sont inscrits pour y assister par téléconférence.

Yves Plourde, du cabinet d'actuaire Morneau Shepell, a donné une présentation sur l'évaluation du Régime, tandis que John Sinclair, président et chef de la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB), s'est entretenu du rendement des placements du Régime. Le conseil des fiduciaires invite ensuite les participants présents à poser des questions. Au cours de la prochaine heure, le Conseil et les présentateurs de la soirée vont répondre aux nombreuses questions concernant la manière dont le Régime est géré et son rendement au cours de la dernière année.

À la conclusion de l'AGA, les participants ont été invités à faire des commentaires qui serviront à améliorer ces assemblées à l'avenir. Plus de 100 personnes ont partagé leurs idées sur des formulaires papier et un sondage en ligne. Les participants ont suggéré le plus souvent de fournir le rapport annuel bien à l'avance de la prochaine AGA afin qu'ils aient le temps de préparer des questions à l'intention du conseil des fiduciaires et des présentateurs. Ils ont aussi suggéré de fournir plus d'information sur les antécédents de chaque membre du Conseil, d'offrir une liste d'attente pour assister à l'assemblée en personne et d'explorer les technologies afin d'améliorer la participation dans la province. Tous les commentaires seront pris en considération pendant que nous nous préparons en vue de l'AGA en 2016. Encore une fois, nous remercions tous les participants de leur participation et de l'intérêt à l'égard de cette activité.

Si vous n'avez pas été en mesure d'assister à l'AGA ou si vous souhaitez prendre connaissance des présentations, veuillez consulter le site Web suivant : www.gnb.ca/rrpsp. Un fichier audio de l'assemblée ainsi que le rapport annuel et deux présentations PowerPoint sont disponibles sous « Récents renseignements. »

ÉVALUATION ACTUARIELLE

ÉVALUATION À TITRE DE RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS

Le rapport d'évaluation actuarielle initial du RRPSP a été achevé en date du 1^{er} janvier 2015. En qualité de régime de retraite à risques partagés, le RRPSP est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension (LPP)* en matière de tenue d'une évaluation annuelle, ce qui comprend l'obligation de mener des tests de gestion des risques et de faire rapport des objectifs en matière de gestion des risques.

TESTS DE GESTION DES RISQUES

Les régimes à risques partagés doivent faire l'objet d'une série de tests annuels de gestion des risques visant à garantir leur sécurité, ainsi que leur capacité de verser à leurs participants des prestations à long terme. Durant toute année donnée, les résultats de ces tests peuvent entraîner la nécessité d'apporter des corrections à court terme, tel que décrivent la *LPP* et la Politique de financement du RRPSP, en vue d'aider à préserver la santé financière à long terme du Régime.

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'actuaire du Régime a confirmé, dans son Rapport d'évaluation actuarielle initial en date du 1^{er} janvier 2015, que le RRPSP a réussi ces tests :



Le RRPSP a franchi l'objectif premier de la gestion des risques, avec une probabilité de 98,55 % que les prestations de base accumulées ne soient jamais réduites dans les 20 prochaines années.



Le RRPSP a franchi le premier objectif secondaire de gestion des risques, soit la prévision que les participants au Régime et les retraités recevront 85,9 % de l'indice des prix à la consommation dans les 20 prochaines années.



Le RRPSP a franchi le deuxième objectif secondaire de gestion des risques, soit la prévision que 97,8 % des prestations accessoires (c.-à-d. la subvention de retraite anticipée) seront versées durant les 20 prochaines années.

LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous êtes un retraité, vous pouvez dorénavant recevoir par courriel les communiqués du Conseil. Veuillez simplement communiquer avec la Division des pensions et avantages sociaux sans frais au 1-800-561-4012 ou 453-2296 (Fredericton) et fournissez votre adresse courriel.

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

La *LPP* exige que la situation financière du régime de retraite soit mesurée selon deux critères distincts, dans le cadre de l'évaluation :

Coefficient de la valeur de terminaison

Ce coefficient, qui compare la juste valeur marchande des actifs du Régime au passif de ce dernier au 1^{er} janvier de chaque année, sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès, à la rupture du mariage ou au moment de la retraite.

Au 1^{er} janvier 2015, le Régime avait 6,57 milliards de dollars en actifs et 6,28 milliards de dollars en passif, pour un coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison de 104,6 %.

COEFFICIENT DE LA VALEUR DE TERMINAISON

104,6 %

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

Ce coefficient a une grande importance, puisqu'il mesure la capacité du Régime de verser les prestations accumulées à ce jour. Il sert aussi à déterminer les mesures – comme l'adoption d'une indexation – que le Conseil doit prendre en vertu de la Politique de financement du Régime.

Ce coefficient compare la juste valeur marchande des actifs du Régime, plus la valeur actualisée des cotisations dans les 15 années à venir, au passif du Régime au 1^{er} janvier de chaque année.

Au 1^{er} janvier 2015, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants était de 123,7 %.



DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime à risques partagés dans les services publics. S'il y a une divergence entre ces renseignements et le texte du Régime, ce dernier a préséance.

OCTROI DU MONTANT INTÉGRAL DE L'AJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE POUR 2015



Le 18 septembre 2015, le conseil des fiduciaires a annoncé qu'il avait approuvé le montant intégral de l'ajustement au coût de la vie pour 2015.

« Chaque année, le régime de retraite fait l'objet d'une série de contrôles de gestion des risques, qui sont prévus dans la politique de financement du RRPSP, afin de déterminer sa santé financière, a expliqué Marilyn Quinn, la présidente du Conseil. « Compte tenu du rendement favorable des placements au cours de la dernière année, le RRPSP a été jugé en mesure d'accorder à ses participants le montant intégral de l'ajustement au coût de la vie. »

L'ajustement pour 2015 est de 1,49 % et est basé sur l'augmentation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (Canada) pour la période de 12 mois terminée le mois de juin précédent. Il sera appliqué le 1^{er} janvier 2016.

En ce qui concerne les participants actifs, l'augmentation sera appliquée aux prestations accumulées jusqu'au 31 décembre 2014. Quant aux participants à la retraite, l'augmentation sera appliquée à leur prestation mensuelle, et ils recevront un avis en décembre précisant l'augmentation de la prestation mensuelle qu'ils recevront à compter de janvier 2016.

TEXTE DU RÉGIME - MODIFICATIONS

En vertu de la *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick, les participants doivent recevoir une mise à jour au sujet des modifications au texte du RRPSP. Les modifications suivantes ont été déposées en 2015 :

Texte du Régime

- Alinéa 12.1 (iv)
 - Ajout de termes pour préciser que la prestation de raccordement que reçoit le participant sera prise en considération lorsqu'il faut déterminer si une prestation résiduelle est payable.
- Annexe E
 - Ajout de FacilicorpNB comme employeur en date du 1^{er} janvier 2014, qui avait été omise par inadvertance.
 - Ajout de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) comme employeur en date du 6 février 2015.

Politique de financement

- Section V : Plan d'utilisation de l'excédent de financement, C. Autres mesures
 - Ajout de termes pour préciser comment l'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé dans l'octroi de l'indexation.

QUESTIONS SUR LE RRPSP?



1 (800) 561-4012 (sans frais) ou
(506) 453-2296 (Fredericton)



pensions@gnb.ca

DPASE
C.P. 6000

Fredericton, NB E3B 5H1



www.gnb.ca/rrpsp



RAPPORT DES PLACEMENTS SEMESTRIEL

OBJECTIFS DE PLACEMENT

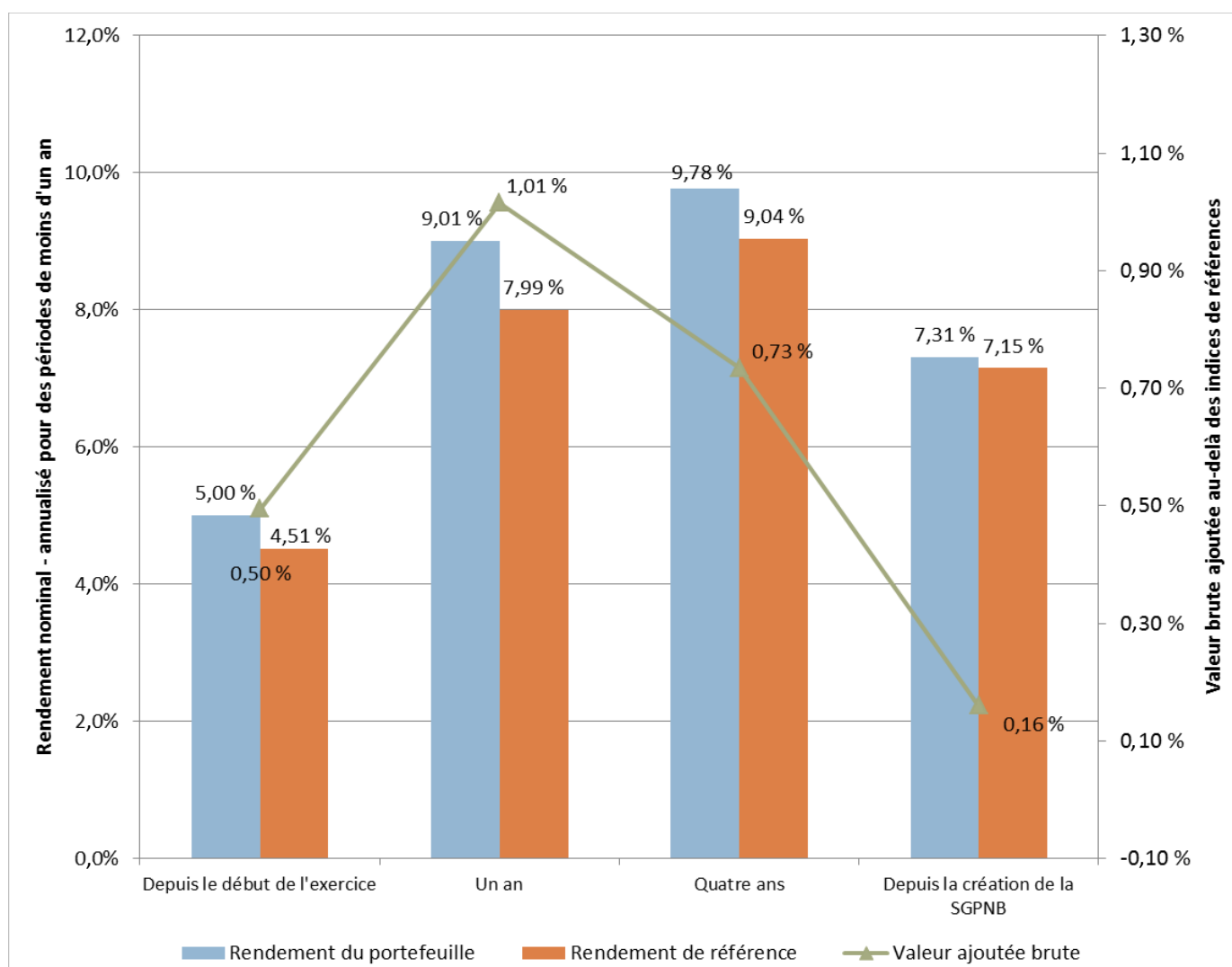
Les objectifs à long terme en matière de placement des caisses de retraite consistent à protéger la valeur en capital, à obtenir le meilleur rendement réel à long terme pour les placements et à atteindre les objectifs de gestion des risques énoncés dans la politique de financement et les règlements afférents à la *Loi sur les prestations de pension*.



RENDEMENTS DES PLACEMENTS

Nous sommes heureux d'annoncer que le rendement de placement brut de la Fiducie du RRPSP pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015 a été de 5,0 % par rapport à l'indice de référence total de 4,51 %. Ce résultat de milieu d'année et chacun des résultats à plus long terme dépassent le rendement annuel à long terme (4,75 %) fixé par l'actuaire indépendant. Les rendements de l'investissement se sont montrés assez fermes dans chaque catégorie d'actifs puisque tous nos portefeuilles de placement, sauf un, ont connu des rendements nominaux positifs pour les six mois terminés le 30 juin 2015.

Pendant ces six mois, les activités de gestion active des placements de la SGPNB ont produit une valeur brute d'investissement dépassant de 0,50 % les rendements ciblés par la politique de placement.



L'ensemble des frais de gestion demeurent bas, avoisinant 5,8 millions de dollars ou 0,086 % des actifs gérés.

ACTIFS DES PLACEMENTS

Au 30 juin 2015, la juste valeur des actifs de la Fiducie du RRPSP atteignait 6,82 milliards de dollars, une hausse de 259,4 millions depuis le 31 décembre 2014.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la transition de l'ancienne composition de l'actif de la LPRSP à celle approuvée par le Conseil du RRPSP en août 2014 est essentiellement achevée. Il ne reste qu'à diversifier davantage les placements dans l'immobilier et l'infrastructure selon le caractère opportun des occasions qui se présenteront.

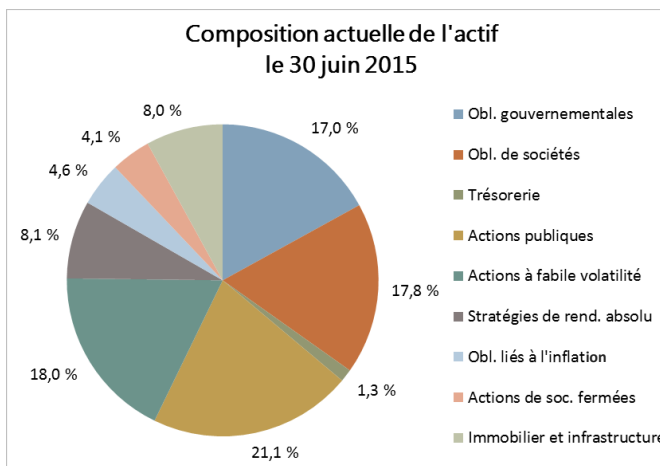
Le diagramme circulaire illustre la composition de l'actif en date du 30 juin 2015.

TOUR D'HORIZON DES PLACEMENTS

Vers la fin de la période, les marchés financiers ont commencé à régresser après avoir profité de forts résultats autant dans les marchés des actions que dans les marchés de titres à revenu fixe en 2014 et au début de 2015. La croissance économique aux États-Unis a ralenti en raison de l'impact d'un dollar américain fort sur les exportations, du ralentissement de l'investissement dans l'énergie causé par la diminution du cours des produits de base et des répercussions d'une grève portuaire prolongée sur la côte Ouest. La croissance économique au Canada a aussi subi des effets négatifs, d'abord à cause d'un ralentissement dans le secteur énergétique de l'Ouest, tandis que l'augmentation du commerce transfrontalier qu'aurait pu laisser prévoir un dollar canadien plus faible ne s'est pas encore produite. La croissance européenne est restée faible et celle de la Chine continue à ralentir. Au moins, les perspectives du Japon semblent plus favorables à court terme.

Les marchés financiers ont aussi souffert de l'inquiétude croissante, dans la zone euro, au sujet de la Grèce qui est techniquement en défaut de paiement, ce qui a entraîné un risque de contagion dans le système financier. Lorsque la Banque centrale européenne a annoncé, en janvier, qu'elle envisageait un programme d'assouplissement quantitatif, la réaction rapide des marchés des capitaux a eu un effet négatif sur le rendement de certaines émissions d'obligations. Entre-temps, la décision de la Banque du Canada de réduire ses taux d'intérêt de 0,25 % au début de 2015 a créé une pression à la baisse sur les prévisions des taux d'intérêt au Canada et a poussé à la hausse les prix des obligations à long terme.

Les marchés boursiers mondiaux ont atteint des sommets records pendant la première moitié de 2015 avant de reculer en raison de préoccupations concernant la durée et la gravité



possibles des effets du ralentissement mentionné sur les gains futurs des sociétés.

Les marchés de titres à revenu fixe ont aussi reculé après avoir connu des records pendant la première moitié de 2015. Les rendements des obligations américaines ont toutefois augmenté quand le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (RFA) a laissé entendre qu'il augmenterait le taux de rendement des fonds fédéraux avant la fin de 2015, mais le changement prévu en septembre n'a pas eu lieu.

Nous nous attendons à ce que les marchés restent volatils jusqu'à la fin de 2015, dans l'attente de précisions sur l'orientation et les répercussions des décisions de la banque centrale sur les taux d'intérêt (et plus particulièrement du Conseil des gouverneurs de la RFA sur l'amorce du cycle de resserrement des taux d'intérêt), sur la viabilité de la croissance mondiale et des gains des entreprises et sur les effets possibles d'autres événements géopolitiques négatifs.

À la fin de cette période, nous avons toujours le sentiment que le contexte de croissance ralentie devrait profiter à la croissance des gains des entreprises, bien que dans une mesure bien moindre qu'au cours des dernières années. Nous pensons aussi que les taux des actions à revenu fixe vont encore monter, en restant toutefois à des niveaux relativement faibles sur le long terme. Les banques centrales devraient pouvoir gérer cette transition selon un rythme très modéré que l'économie et les marchés financiers seront en mesure de suivre. Comme chaque fois que se produit un changement décisif, nous nous attendons à des périodes de volatilité et d'anxiété et, autant que possible, nous tenterons de tirer avantage d'un positionnement plus actif de la composition de l'actif.